



Synthèse du PASS'INNOVATION 2010-027

Procédé : **FlexLight PVL XXX EPDM®**

Titulaire : **ADVANCED GREEN TECHNOLOGIES, 4 Rue Marivaux, 75002 PARIS**

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-027. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "FlexLight PVL XXX EPDM" est un revêtement d'étanchéité photovoltaïque composé de films photovoltaïques « PVL xxx » de la société UNITED SOLAR OVONIC collés en usine sur une membrane Firestone RubberGard™ EPDM.

La fixation du revêtement est effectuée en adhérence totale avec de la colle néoprène Firestone Bonding Adhesive (BA-2004).

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Le procédé "FlexLight PVL XXX EPDM" s'applique en toiture-terrasse inaccessible de pente supérieure ou égale à 5,24%, sur éléments porteurs en tôles d'acier nervurées (TAN), maçonnerie de type A, B, C et bac collaborant uniquement (pour des surfaces limitées à 25 m²), béton cellulaire autoclavé, bois et panneaux dérivés du bois (avec pontage des joints comme décrit dans l'Avis Technique 5/04-1771), et ancien revêtement pouvant se trouver sur différent support (asphalte autoprotégé, bitumeux protection minérale ou métallique délardée, ciment volcanique ou enduit pâteux). Les critères de conservation et de préparation de ces anciennes étanchéités sont définis dans la norme NF P 84-208 (DTU 43.5). L'isolant thermique pour ces différents supports doit être du verre cellulaire associé à une feuille 36 S collée EAC dont la pose doit se faire conformément à son Avis Technique.

Il est utilisable :

- en travaux neufs ou de rénovation,
- sur des bâtiments commerciaux, industriels ou de stockage,
- en climat de plaine dans les zones de vent 1 à 4 selon les règles NV 65 modifiées,
- au dessus de locaux de faible, moyenne ou forte hygrométrie.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée dans le document Pass'Innovation 2010-027 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (Pass'Innovation « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass'Innovation 2010-027 est valable jusqu'au 11 février 2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-027.